





CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

15 articles pour une laicité qui rassemble

La Charte décline, en 15 articles, les bases laïques de la citoyenneté, pour une laïcité qui rassemble sans exclure, autour des valeurs de notre République, laïque et solidaire, tenant à l'écart de l'école publique toute forme de communautarisme et de prosélytisme.

Ce document donne en partage aux élèves et à l'ensemble du personnel éducatif les règles de compréhension de la laïcité à l'école :

«La Nation confie à l'école la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République»: liberté d'expression, égalité filles garçons, lutte contre les violences et les discriminations, neutralité des enseignements, égalité des droits des citoyens quelles que soient leurs croyances, liberté de conscience...

La formation des enseignants et des personnels sera primordiale pour accompagner cette mise en place. Le principe d'une charte avait été acté lors du vote de la loi de refondation de l'école, en juin dernier, à l'initiative des parlementaires radicaux de gauche.

C'est donc avec beaucoup de fierté que j'ai assisté au dévoilement de la Charte de la Laïcité à l'école, le 9 septembre, à La Ferté-sous-Jouarre, aux côtés du Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, qui m'avait conviée.

Ce support éducatif est désormais affiché dans tous les établissements scolaires publics du territoire.

EDITORIAL ETÉ STUDIEUX, RENTRÉE ASSIDUE

ai mis à profit la période estivale pour aller à la rencontre des élus et des habitants de notre département. C'est ainsi que je me suis rendue auprès des élus de montagne, à Bagnères-de-Luchon, mais aussi à Aspet et à Saint-Béat (cf p. 5). Dans cette commune, j'ai rencontré une population courageuse qui a tenu à maintenir son actualité culturelle, et son festival de la sculpture et du marbre, malgré les ravages causés par la crue de la Garonne du 18 juin.

Dans cette partie de notre département, comme dans les Hautes-Pyrénées voisines, le temps est désormais à la reconstruction. Alertée par des élus, j'ai interpellé le gouvernement sur le retard dans le versement des aides promises aux collectivités durement touchées par cette catastrophe naturelle.

Dans le cadre de mes activités Parlementaires, j'ai tenu à visiter la prison de Seysses (voir p. 5) comme le prévoit la loi du 16 juin 2000, députés et sénateurs sont autorisés à visiter à tout moment les prisons et autres lieux de privations de liberté.

La rentrée parlementaire a été avancée au 4 septembre, du fait de la situation syrienne, qui fut en débat à l'Assemblée nationale et au Sénat. La session extraordinaire s'est poursuivie avec le vote de plusieurs projets de loi sur lesquels je me suis particulièrement impliquée, comme celui en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (p. 2), pour lequel plusieurs amendements que j'ai déposés ont été adoptés. De même, lors de l'examen des projets de loi interdisant le cumul des mandats pour les parlementaires, contre lequel je me suis prononcé (je m'en explique p. 4), mais aussi l'examen, en seconde lecture du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Cet automne verra également l'examen, par la Haute Assemblée, d'autres textes concernent les préoccupations quotidiennes des Français : la réforme des

retraites, l'accès au logement et à un urbanisme rénové, mais aussi du budget de la Sécurité Sociale ou du projet de loi de Finances pour 2014.

J'aborderai tous ces textes, comme je le fais depuis le début de mon mandat, avec loyauté pour le gouvernement, mais en gardant mon indépendance et ma liberté de les amender, de les améliorer.

Bonne lecture ! Françoise Laborde

LE CHIFFRE :

RDV LE 9 DÉCEMBRE 2013 > Je vous donne RDV à cette date pour célébrer la journée de la laïcité en Haute-Garonne. Cette année, j'organiserai plusieurs manisfestations dont certaines avec les services de l'inspection académique.

La culture de proximité à l'honneur



été est la saison des festivals. Mes responsabilités au sein du groupe d'étude des arts de la scène, de la rue et des festivals en région m'entraînent à la rencontre des professionnels, lors des ces journées justement prévues pour l'échange. En juillet, c'est le traditionnel rendez-vous du Festival d'Avignon. La délégation des sénateurs de la commission culture s'est entretenue avec Mme Aurélie Filippetti,

Ministre de la Culture et de la communication, et a visité la maison des professions du spectacle vivant. J'ai été invitée à intervenir lors de plusieurs tables rondes: celle de la FNCC sur la thématique «Pour une nouvelle approche des politiques culturelles et des territoires»: celle consacrée aux Territoires de cirque; et enfin, celle organisée par la SAIF, société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe,

sur la question de l'appropriation des images par les opérateurs de l'Internet. En septembre, j'ai complété mon information en me rendant, avec une délégation, à Perpignan pour le Festival international du photojournalisme Visa pour l'image. J'ai participé à une table-ronde avec des photographes, des journalistes et des auteurs dont j'ai pu, aussi, apprécier les œuvres, notamment celle des femmes reporters photographes.

COLLOQUE VACCINATION

e 18 octobre s'est tenu, au Sénat, un colloque sur la vaccination des personnes immuno déprimées. Avec mon collègue George Labazée, auteur du rapport d'information n°351 (2012/2013) de la commission des affaires sociales sur la politique vaccinale de la France, paru en février 2013, nous avons parrainé cet événement organisé par un collectif d'associations de malades. Cette initiative contribue à la fois au progrès de la médecine et à donner la parole aux malades dans le but d'améliorer leur confort de vie.

La vaccination est actuellement la meilleure façon de se prémunir contre les maladies infectieuses, et constitue un acte à portée collective. Néanmoins, elle est sujette à controverses et interrogations, en particulier dans le cadre de certaines pathologies. En effet, les personnes immunodéprimées, suite à une maladie ou à un traitement, font l'objet de recommandations vaccinales spécifiques, qui ont justement été renouvelées cette année, à l'occasion du nouveau calendrier vaccinal. Face aux différences de perception et de réalités qui entourent les questions de vaccination, il est apparu nécessaire de faire se rencontrer les acteurs concernés pour faciliter les échanges, entre experts, élus politiques, professionnels de santé et bien entendu les patients.

LOI ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

a fin de la session parlementaire 2012/2013 a été,

pour moi, placée sous le signe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'abord à l'occasion du rapport qui m'a été confié par la Délégation aux Droits des femmes sur l'enseignement supérieur, publié en juin dernier (cf numéro précédent). Plus près de nous, en septembre, à l'occasion de l'examen du projet de loi en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Plus de trente ans après les lois Roudy, beaucoup a déjà été fait en termes de droits, mais dans la pratique, les mentalités restent en retard sur bien des sujets comme l'égalité salariale, le congé parental, la précarité des temps partiels, les évolutions de carrière, le statut des conjoints salariés, la lutte contre les discriminations et les violences, ou encore les retraites.

Il était important de remettre l'ouvrage sur le métier pour que se fissure encore davantage le plafond de verre.

A l'occasion de l'examen de ce texte, j'ai déposé de nombreux amendements, près d'une trentaine, avec mon groupe parlementaire et aussi avec la Délégation aux Droits des Femmes. Après des heures de débats en séance, plusieurs d'entre eux ont été adoptés et j'en suis très fière!

Le premier interdit tout recours à la médiation pénale dans les cas de violences conjugales.

Le deuxième rend possible une **garde alternée plus équilibrée.** A suivre en 2^e lecture à l'Assemblée nationale, mais aussi lors de l'examen du projet de loi relatif à la famille, bientôt à l'ordre du jour.

Un autre amendement concernait le dépaysement des procédures disciplinaires en cas de harcèlement dans l'enseignement supérieur.

Deux autres proposaient des dispositifs destinés à améliorer l'arsenal de la lutte contre les mariages forcés.

Lire mon intervention dans la discussion générale sur mon site rubrique Femmes et accéder au dossier législatif.

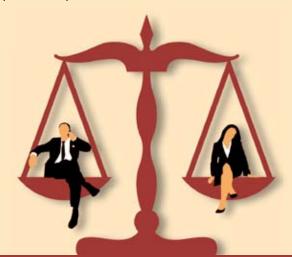
Extraits du communiqué de presse groupe RDSE, vendredi 20 septembre 2013 :

«Privilégier dans l'intérêt de l'enfant la résidence alternée quand c'est possible

... le Sénat a adopté un amendement déposé par les sénateurs du groupe RDSE privilégiant, dans l'intérêt de l'enfant, la résidence alternée en cas de séparation des parents.

Il s'agit d'une mesure raisonnable, juste et équilibrée qui permettra de restaurer une plus grande égalité entre les mères et les pères.

... il ne s'agit pas d'imposer la résidence alternée mais seulement de favoriser, dans l'intérêt de l'enfant, ce mode de garde lorsque cela est possible.»



Cumul des Mandats

ertains élus se sont émus de mon vote et de la position de mon groupe parlementaire, le RDSE, lors de l'examen du Projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur, et plus précisément sur le vote de l'amendement n°46.

J'ai pour ma part regretté la campagne médiatique menée autour de l'examen de ce texte, cultivant un anti-parlementarisme injuste et dévastateur, caricaturant certaines prises de position, notamment celles du RDSE.

C'est pourquoi, je tiens à rappeler ici les raisons pour lesquelles je me suis opposée à ce texte et à vous informer des propositions formulées par mon groupe pour **réformer** nos institutions.

D'une part, sur la forme, la procédure législative d'urgence a entraîné un débat parlementaire tronqué. Sur un tel projet de loi qui, de surcroît, n'entrera en vigueur qu'en 2017, il n'est pas acceptable que la procédure accélérée soit utilisée, interdisant de fait tout dialogue, et cela sans aucune justification du Gouvernement, alors que c'est le principe même du bicamérisme qui est en jeu.

D'autre part, sur le fond, notre groupe a proposé, en déposant l'amendement n°46, une limitation du cumul pour les sénateurs, à un seul mandat exécutif local dont la liste est fixée de façon limitative (Collectivités, EPCI,...) en plus de leur mandat parlementaire. Dans la version initiale du texte, il nous paraissait inopportun que le Sénat qui, selon l'article 24 de notre Constitution « assure la représentation des collectivités territoriales de la République », ne compte dans ses rangs aucun maire. Cette disposition a d'ailleurs été votée par 26 sénateurs issus des rangs du groupe Socialiste et apparentés.

Le scrutin du vote sur l'amendement 46 est le suivant: sur 311 votants, 303 suffrages exprimés dont 209 pour et 94 contre.

Le groupe RDSE et les Sénateurs radicaux de gauche **préconisent depuis longtemps la modernisation des institutions,** avec différentes propositions de loi déjà déposées en faveur de la limitation du cumul à un seul mandat

exécutif pour les parlementaires, une autre en faveur de la suppression de tout cumul d'indemnités, ou encore de la limitation du cumul de certains mandats dans le temps, mais aussi s'agissant de la limitation des cumuls horizontaux, et de l'encadrement des incompatibilités professionnelles ...

Je n'ai pas attendu, en ce qui me concerne, l'exa-

men d'un projet de loi, en 2013, pour adopter une éthique dans l'exercice de mon mandat de parlementaire. Elue sénatrice en septembre 2008, j'étais alors Adjointe au Maire, déléguée à la Culture de la Ville de Blagnac, depuis le mois de mars de la même année. J'ai décidé, dès le 1er octobre, de renoncer à mon indemnité d'adjointe au Maire, au profit d'autres élus de la commune. Forte de mon expérience, je reste convaincue qu'il est nécessaire de conserver un mandat exécutif d'élu local pour assurer une représentation la plus juste possible des territoires au sein de la Haute Assemblée.

J'espère que ces quelques éclaircissements permettront à certains de mieux comprendre mon vote lors de l'examen du projet de loi. Sachez enfin que je reste à la disposition des élus qui le souhaitent pour en discuter de vive voix, lors d'une rencontre en Mairie. Pour cela, je vous invite à prendre l'attache de mon secrétariat au 05 61 13 28 90.



Droit à mourir dans la dignité

ercredi 11
septembre,
le Professeur
Didier Sicard,
Président d'honneur
du Comité national
d'éthique et auteur du
rapport sur la fin de
vie remis au Président
de la République
en décembre 2012,

le Docteur Pierre Yves Roux et le Docteur Claude Cohen animaient un débat à l'issue de la représentation de la pièce « Qu'importe le temps ». Il est toujours difficile d'engager

un débat sur un tel

sujet. Les échanges entre praticiens et associations de soutien et d'aide aux patients ont été des plus intéressants. On ne peut que déplorer le manque de connaissance de la loi Léonetti votée en 2005 et seulement

connue de 20 % des médecins. Ce texte propose déjà un dispositif législatif important pour les patients et les praticiens.
Je suis fermement convaincue que c'est en multipliant de telles initiatives

que l'on brisera les tabous qui entourent le sujet de la fin de vie. Comme pour la question du don d'organe, il faut que les familles puissent engager la discussion librement sans attendre le moment inévitable.

Financement des observatoires des déchets

me Laborde attire l'attention de M. le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur la question du financement des observatoires régionaux et départementaux des déchets.

Ces observatoires régionaux et départementaux sont des associations mises en place depuis une vingtaine d'années sur l'ensemble de notre territoire. Ces entités sont composées de plusieurs représentants (issus des collectivités territoriales, des administrations et services d'Etat, d'entreprises et représentants des milieux économiques, associations de protection de l'environnement et de consommateurs ainsi que des personnes qualifiées) et ont pour mission une meilleure connaissance de la production de déchets issus notamment de l'activité économique dans le but d'en améliorer la gestion.

Les observatoires ont assuré le pilotage des Plans d'élimination des déchets, et ont vu leurs missions accrues depuis le vote de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du grenelle de l'Environnement. Dans un contexte de baisses de dotations budgétaires, ces organismes s'inquiètent de leur financement, qui repose aujourd'hui essentiellement sur des subventions de l'Etat et des collectivités. Ces derniers souhaiteraient pouvoir, à l'instar des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, bénéficier du régime permettant aux entreprises de réduire leur contribution du montant de leur TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Mme Laborde souhaiterait savoir la suite que le gouvernement entend donner à cette demande.

TVA applicable aux droits d'auteurs

me Laborde attire l'attention de Mme la Ministre de la Culture et de la Communication sur la hausse du taux de TVA applicable aux droits d'auteur. La loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 prévoit le relèvement de 7% à 10%

du taux intermédiaire, à partir de janvier 2014. Longtemps aligné sur le taux de TVA réduit en vigueur pour l'édition littéraire et le spectacle vivant (théâtre, opéra...), le taux applicable aux droits d'auteurs était déjà passé de 5,5 à 7% au 1er janvier 2012.

En l'état, il s'agirait donc d'un

quasi-doublement de la TVA en deux ans.

A l'issue du vote de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, il avait été indiqué aux professionnels du secteur de la culture que le délai entre le vote de la loi et l'entrée en vigueur du nouveau taux serait mis à profit pour

entamer une réflexion sur des aménagements applicables à certains secteurs, dont celui des droits d'auteurs.

Elle lui demande de lui indiquer les orientations que le Gouvernement entend prendre en faveur de l'application d'un taux de TVA réduit aux droits d'auteurs.

Prévention du suicide des agriculteurs

me Laborde attire l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur les outils de prévention du suicide des agriculteurs.

Confrontés à des incertitudes, à la solitude, devant faire face à des difficultés professionnelles, financières ou personnelles, les exploitants agricoles sont particulièrement exposés à la dépression, voire au suicide.

Dans le cadre du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, des initiatives se sont développées sur le terrain, notamment au sein des caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et en collaboration avec l'Institut national de veille sanitaire (InVS). Des cellules pluridisciplinaires ont notamment été créées afin de mieux accompagner les personnes en situation de fragilité.

Parallèlement, notant l'absence d'informations complètes sur ces actes (fréquence, répartition géographique, par tranches d'âges, par filière...), une étude



de mortalité par suicide des exploitants agricoles et des conjoints collaborateurs a été confiée à l'institut national de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA).

Si certaines données issues de cette étude ont été divulguées, la publication des résultats complets a été annoncée, puis repoussée à plusieurs reprises. Mme Laborde souhaiterait que le Ministre l'informe de la date à laquelle ces résultats seront dévoilés, ainsi que des outils qui seront mis en place en matière de prévention du suicide pour ces populations.

VENDREDI 4 OCTOBRE j'ai participé à la rencontre organisée par la FDSEA 31 afin de sensibiliser les parlementaires sur le régime des retraites agricoles et sur le dossier sensible des zones vulnérables avec la révision de la directive «nitrates». Avec les députés et sénateurs présents nous avons pris bonne note des revendications et porterons ces arguments dans les débats lors de l'examen de ces textes.

Vendredi 5 juillet: une journée consacrée au Comminges



Réunion de l'Association Nationale des Elus de Montagne – ANEM – à Bagnères-de-Luchon

Laurence Massat et Carole Delga, respectivement Présidente et membre du Comité Directeur de l'ANEM, ont renouvelé leur soutien auprès des élus des communes sinistrées dans le massif pyrénéen. Elles ont également rappelé les axes de travail de l'association qui entend défendre la cause des élus de montagne au sein des instances nationales. En effet, ces territoires ont des spécificités et une identité propres, avec des problématiques d'aménagement et de développement parfois bien différentes.



Vernissage du festival du marbre à Saint-Béat

C'est une équipe associative unie et dynamique qui a permis de relever le défi du maintien du festival annuel du marbre cette année, à peine quelques jours après la crue dévastatrice. Malgré la disparition ou la dégradation de nombreuses œuvres d'art, les artistes, sculpteurs, ferronniers d'art, élus et bénévoles ont répondu présents pour donner l'image d'un village courageux et décidé à faire oublier les ravages causés par un épisode météorologique sans précédent.



Inauguration du centre bourg rénové d'Aspet

La première tranche des travaux de rénovation du centre d'Aspet était inaugurée sous le soleil, par le Président Izard, en présence de nombreux habitants. A la croisée de plusieurs chemins, Aspet est un village où passent de nombreux touristes et habitants du canton à l'occasion du marché hebdomadaire bien connu de tous, ou d'un départ en randonnée dans les Pyrénées.

Retard dans le versement des aides publiques aux communes sinistrées en Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

ce drame, pour assurer les

Alertée fin septembre par les élus sur la détresse des situations vécues dans les cantons sinistrés, j'ai saisi le Ministre de l'Intérieur, voici le texte de ma question écrite :

«Le 18 juin dernier, plusieurs cantons pyrénéens de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées subissaient les ravages d'une crue dévastatrice. Tout un territoire, déjà affaibli par une désindustrialisation croissante, voyait alors son capital touristique réduit à néant à la veille de l'été. Le Président de la République et certains de ses Ministres s'étaient alors rendus sur place, quelques heures après

populations de leur soutien durant cette épreuve. Un formidable élan de solidarité s'était formé autour des communes sinistrées. De nombreuses personnes sont venues spontanément proposer leur aide pour dégager les tonnes de boues charriées par la Garonne. Du matériel a été également mis gracieusement à disposition par les différentes collectivités locales voisines. J'ai pu constater l'incroyable courage des habitants de la commune de Saint-Béat, qui ont réussi à maintenir le festival annuel du marbre

après la crue. Qu'en est-il aujourd'hui? L'engouement médiatique s'est peu à peu apaisé et les communes portent

inauguré seulement 17 jours

encore les cruels stigmates de cet épisode climatique. Le sentiment d'abandon et l'incompréhension prédominent au sein des populations concernées.

Même si des collectivités locales ont débloqué des aides exceptionnelles (Conseil Général, Association des Maires, CCIT, Conseil Régional, ...) le compte n'y est pas.
Les aides publiques tant attendues, annoncées et nécessaires n'ont toujours pas été versées.

C'est pourquoi, je sollicite le versement rapide des aides promises par le Chef de l'Etat, aux communes sinistrées, afin d'engager au plus vite les travaux nécessaires à la réhabilitation de ces villages avant la saison hivernale.»

Visite de la maison d'arrêt de Seysses

Chaque parlementaire a la possibilité de se rendre dans les établissements pénitentiaires de son département « à l'improviste ». C'est pourquoi, lundi 23 septembre, je me suis présentée à la maison d'arrêt de Seysses afin de visiter l'ensemble des équipements, des bâtiments et m'entretenir avec la direction. Cette structure, d'une capacité de 706 places pour 631 cellules, comprend deux quartiers de détenus hommes de 400 places opérationnelles chacun et un quartier femmes de 63 places.

Une maison d'arrêt est un établissement pénitentiaire destiné à recevoir des personnes détenues pour des peines inférieures ou égales à 2 ans. Au-delà de cette durée, elles sont orientées vers un centre de détention ou une maison centrale.

Après 4 heures passées en compagnie de l'adjoint au directeur, j'ai pu constater les difficultés de gestion en matière de personnel de surveillance, les problématiques récurrentes de soins psychiatriques, de permanence médicale les soirs et week end et, enfin, les avantages et les limites de la gestion déléguée. Je m'en entretiendrai prochainement avec Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

11 octobre VISITE DES MAISONS DE VIE ET DE LA FERME DE L'ASSOCIATION MARIE LOUISE A l'occasion de la visite des différents sites de l'association par M. Claude ROUS, Président, j'ai déjeuné avec le personnel et quelques membres du bureau. Une surprise était organisée en l'honneur de Georgette RIVALS qui fêtait son anniversaire.

5 octobre SÉMINAIRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE Cette rencontre, qui a drainé un grand nombre de personnes, avait pour thème cette année « Du local à l'international ».

21 septembre 12ÈME COMMÉMORATION DE LA CA-TASTROPHE D'AZF L'émotion est toujours vive lors de la commémoration de la catastrophe d'AZF. A 10H17 les sirènes ont retentit, symbolisant le moment fatidique de l'explosion ayant coûté la vie à 31 personnes et marqué à jamais Toulouse et toute son agglomération.

7 septembre 90 ANS DU LYCÉE PAUL MATHOU À GOURDAN POLIGNAN C'est un établissement connu de tous et reconnu dans la filière d'enseignement technique qui célébrait son 90ème anniversaire. J'ai eu l'opportunité de v isiter cet établissement avec Mme la Rectrice, récemment nommée à l'académie de Toulouse, M. le Directeur académique, de M. le Maire de Gourdan-Polignan et de nombreux élus qui pour certains retrouvaient le chemin de l'école!

7 août INAUGURATION DU PONT ET DE L'HÔTEL DE VILLE RÉNOVÉ À LESPITEAU Ce sont deux gros chantiers qui ont été réceptionnés à Lespiteau. Moment fort dans la vie de cette commune du Comminges qui a vu un large public venir saluer la fin des travaux.

8 juillet OUVERTURE DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE

L'ASSOCIATION NATIONALE DES LUDOTHÈQUES Les ludothèques sont peu à peu devenues un élément indispensable des politiques d'animations de nos villes. Elles assurent un lien social en replaçant le jeu au cœur des relations intergénérationnelles, en encourageant les activités d'éveil de l'enfant et les relations parentales par le jouet et enfin en permettant au plus grand nombre d'accéder à ces centres culturels de proximité.



...toujours à l'écoute des élus

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au 05 61 13 28 90.



A VOS AGENDAS ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

X Ouverture de la session parlementaire 2013/2014

Projet de loi lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Questions cribles thématiques sur la politique énergétique européenne, projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, Projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et projet de loi de finances pour 2014, Projet de loi formation professionnelle, Proposition de loi visant à l'indemnisation des personnes victimes de prise d'otages, Questions cribles thématiques sur la situation des universités françaises à l'heure de la rentrée 2013...

× 96° Congrés des Maires et Présidents de Communautés de France du 19 au 21 novembre

Sur le théme de : les maires au cœur de l'action.

X Semaine sénatoriale de contrôle parlementaire

Débat sur le marché du médicament et des produits de santé à la demande du groupe RDSE, Débat sur la protection des données personnelles, Débat sur la place des femmes dans l'art et la culture, Débat sur les conclusions de la commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage, Débat sur la pertinence du dispositif légal encadrant l'industrie du tourisme en France.

TOULOUSE .

Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE
Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS:

Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr Abonnez-vous à la lettre d'information